

ACTUALITÉ

Page 2

■ En bref

Page 4

■ Éclairage

Olivia Dufour

Le HCJP plaide pour l'avocat en entreprise

Page 6

■ La semaine fiscale

Frédérique Perrotin

Fraude fiscale : une transaction de près d'un milliard d'euros

DOCTRINE

Page 10

■ Copropriété

Michael Tota

Charges de copropriété : apports et lacunes de l'ordonnance du 30 octobre 2019

CULTURE

Page 16

■ Bibliophilie

Bertrand Galimard Flavigny

Éros pas si secret

ACTUALITÉ Éclairage



Le HCJP plaide pour l'avocat en entreprise ¹⁴⁹²⁴

Olivia DUFOUR

Le HCJP (Haut comité juridique de la place financière de Paris) a publié en octobre dernier un rapport prônant la création de l'avocat en entreprise. Il vient s'ajouter à la longue liste des plaidoyers pour cette réforme rédigés depuis des décennies, et pour l'instant demeurés lettre morte.

Si l'avocat en entreprise existe un jour en France, il y a fort à parier que ce sera parce que le poids des rapports rédigés en sa faveur aura fini par écraser ses opposants. « Toutes les études commandées sur cette question par les pouvoirs publics depuis plus de vingt ans préconisent un tel rapprochement (Rapports Varaut de 1998, Nallet de 1999, Guillaume de 2006, Darrois de 2009, Prada de 2011 et Haeri de 2017, pour ne citer que les principaux) », note le dernier rapport en date, piloté par Dominique Borde pour le Haut comité juridique de la place financière de Paris (HCJP). Celui-ci est sorti en octobre dernier. Sans surprise, le Haut comité vante lui aussi les mérites de l'avocat en entreprise pour renforcer la compétitivité de l'économie française. En réalité, c'est la deuxième publication de l'année sur le sujet. Le 26 juin dernier en effet, le député Raphaël Gauvain a publié un rapport intitulé : « Rétablir la souveraineté de la France et de l'Europe et protéger nos entreprises des lois et mesures à portée extraterritoriale ». Rédigé à la demande du Premier ministre, Édouard Philippe, ce rapport a pour objet de proposer des solutions pour contrer les prétentions

américaines à sanctionner les entreprises étrangères et notamment françaises. Or la principale mesure à mettre en place aux yeux des auteurs, c'est l'avocat en entreprise. Le HCJP, quant à lui, a été sollicité par la Chancellerie. C'est ainsi qu'il a sorti cet avis de 16 pages dont l'objectif ne consiste pas à refaire le travail de réflexion déjà réalisé à de multiples reprises, mais à prendre position sur ce sujet hautement délicat.

■ Particularisme français

Dans son texte, le HCJP souligne que « l'attractivité de la Place de Paris s'accommode mal du particularisme français, au sein des pays de l'OCDE, consistant à avoir une profession juridique fragmentée entre avocats et juristes d'entreprises ». Cela prive les juristes d'entreprise de la protection de leurs avis et les place en situation d'infériorité par rapport à leurs homologues, au point que certains groupes industriels ou financiers implantent leurs services juridiques hors de France.

KIOSQUE
Lextenso

Votre revue OFFERTE
sur tous vos écrans

Suite en p. 4

Édition quotidienne des Journaux Judiciaires Associés

petites-affiches.com

Petites **a**ffiches

annonces-pa@lextenso.fr
Grande Arche de La Défense

1, parvis de La Défense - 92044 Paris - La Défense
Tél. : 01 42 61 56 14

gazettedupalais.com

 Gazette du Palais

annonces-gp@lextenso.fr
12, place Dauphine - 75001 Paris
Tél. : 01 44 32 01 50

le-quotidien-juridique.com

Le
Quotidien
Juridique

annonces-qj@lextenso.fr
Grande Arche de La Défense
1, parvis de La Défense - 92044 Paris - La Défense
Tél. : 01 49 49 06 49

lalo.com

 la loi

annonces-jll@lextenso.fr
Grande Arche de La Défense
1, parvis de La Défense - 92044 Paris - La Défense
Tél. : 01 42 34 52 34